



## SOLIDARITÉ, SÉCURITÉ ET CITOYENNETÉ

> Quelle est la participation du citoyen dans la sécurité ?

> La participation citoyenne est-elle « contractualisée » ?

> Quels sont les autres acteurs qui œuvrent pour la sécurité ?

- Le citoyen doit être associé à la définition des questions de sécurité lors de rencontres avec les différents « producteurs de sécurité ».
- Ce dispositif s'appuie avant tout sur l'adhésion individuelle, la cohésion collective et l'exigence de civisme.
- La réserve est un dispositif essentiel qui revêt un certain nombre de vertus. Elle est une marque de civisme.

# La sécurité

## l'affaire de tous

par ALAIN PIDOUX

**L**

**La sécurité est un domaine partagé. Chaque citoyen doit être un acteur en se sentant responsable, à son niveau, de la maîtrise de son environnement pour tendre vers un mieux vivre commun. Collectivement, il importe de « retrouver le sens de l'engagement, de la solidarité de proximité, du partage**

(1) Editorial du rapport annuel 2010 de Jean-Paul Delevoye, Médiateur de la République.

**mais aussi du respect de l'Homme<sup>(1)</sup> ». Le**

**moteur de cette implication est la confiance. Elle se noue par le contact, le dialogue et les échanges réguliers avec les gendarmes et les policiers.**

La sécurité ne saurait être considérée comme la seule affaire des forces de l'ordre. Si ces forces sont établies, dans l'esprit et la lettre de l'article 12 de la

(2) « La garantie des droits de l'Homme et du citoyen nécessite une force publique. Cette force est donc instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée ».

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen<sup>(2)</sup>, il est évident que leur action ne peut se faire

sans l'adhésion et le concours de la population. Cette adhésion nécessite une compréhension préalable, un partage des objectifs locaux et une appropriation des enjeux.

Au fil des évolutions législatives et des contraintes économiques, la responsabilité de la paix et de la tranquillité publiques est devenue un domaine partagé. Toutefois, si la modernisation de notre corpus législatif a dynamisé la mise en place de partenariats, elle n'est pas encore parvenue à associer suffisamment la population.

Les expériences de *community policing*, même si elles ne sont pas strictement transposables, montrent bien l'impérieuse nécessité d'impliquer les citoyens à leur sécurité. L'engagement de chaque résident de quartier, de commune, etc. constitue un levier essentiel de performance. Cet



Sirpa-gendarmerie MDL A. Roche

Véritable relais social entre les forces de l'ordre, les élus et la population, les points de contact de quartier peuvent se voir confier des missions s'inscrivant dans le cadre des opérations tranquillité séniors ou tranquillité vacances.

engagement est une tendance marquée du fait des évolutions sociologiques, du degré de connaissance partagé et des limites budgétaires qui freinent les possibilités de recrutement dans la fonction publique. Si la sécurité n'a pas de prix, son coût doit cependant être maîtrisé. Il le sera d'autant mieux que chacun tiendra sa place. L'implication des habitants sera d'une part source de motivation pour les forces de l'ordre, d'autre part source de réflexion vers une meilleure connaissance des situations et des modalités d'action. Cette démarche est enfin un moteur puissant de promotion de la citoyenneté au moment même où le nombre d'abstentionniste n'a jamais été aussi important, où les questions relatives à l'intégration, à la laïcité se posent et alors que les traditionnelles étapes du parcours civique (service national) ne sont plus.

### Participation du citoyen à la définition des priorités locales

Si la société actuelle nous enseigne à « *penser global, agir local* », il doit en être de même pour la définition des priorités d'une politique de sécurité et des objectifs associés. Les priorités nationales, aujourd'hui déclinées notamment au travers des sept plans d'action du ministère de l'Intérieur, constituent le cadre général dans lequel doit se conduire toute action de sécurité. Ces priorités font l'objet d'une déclinaison au niveau départemental, sous l'autorité des préfets.

Toutefois, pour être parfaitement en phase avec les attentes de la population, chaque domaine ne peut être décliné de façon uniforme en tout point du territoire. À l'échelon local, un effort de hiérarchisation doit permettre de définir

des axes d'efforts. Des marges d'initiatives doivent être retrouvées pour que chacun, quelle que soit sa place, puisse apporter sa pierre à l'édifice collectif.

Pour comprendre, donc mieux répondre aux attentes de la population, il est nécessaire d'associer les citoyens à la définition des questions prioritaires de sécurité en allant à leur rencontre et en mettant en œuvre des procédés d'échange et d'évaluation.

### La participation solidaire à la sécurité locale

L'incapacité des forces de l'ordre à être présentes partout de façon permanente rend illusoire l'idée d'une sécurité garantie sans faille. Parallèlement, les règles élémentaires de civisme, qui fondent le pacte social, impliquent que le citoyen ne se désintéresse pas de ce qui se passe dans son quartier, au-delà des seules limites de sa propriété privée. Enfin, toutes les solutions techniques, notamment de vidéo-protection, ne peuvent remplacer le facteur humain.

À l'image des dispositifs de *neighbourhood watch* mis en œuvre en Grande Bretagne, des expériences similaires de « *voisins vigilants* » ont été initiées par la gendarmerie à partir de 2006. Répondant à des critères de succès très précis (application à des aires géographiques strictement délimitées, mise en place d'un réseau de relais

privilegiés des forces de l'ordre, les « *points de contact de quartier* », soutien des élus locaux, implication de la population et accord de l'autorité judiciaire) ces initiatives trouvent aujourd'hui leur socle réglementaire dans la circulaire du ministre de l'Intérieur du 22 juin 2011.

L'essence même de la démarche est fondée sur la solidarité de voisinage, bien plus que de notion de vigilance.

En outre, l'article 113 de la LOPPSI permet un encadrement légal par la création d'un nouveau statut de volontaire citoyen. Véritable relais social entre les forces de l'ordre, les élus et la population, les points de contact de quartier peuvent, dans cet esprit, se voir confier des missions s'inscrivant notamment dans le cadre des opérations tranquillité séniors ou tranquillité vacances. Les liens entre le policier ou le gendarme et le point de contact de quartier doivent être directs et les modes de communication les plus modernes (messagerie électronique notamment) peuvent utilement servir de support pour des échanges concrets et fructueux.

Ce dispositif s'appuie avant tout sur l'adhésion individuelle, la cohésion collective de proximité et l'exigence de civisme. Il fonctionnera d'autant mieux qu'il garantit aux citoyens engagés souplesse et discrétion. Il ne doit pas être rigidifié à l'extrême dans ses modalités



Sirpa-gendarmerie MDL A. Roche

Il est nécessaire d'associer les citoyens à la définition des questions prioritaires de sécurité en allant à leur rencontre et en mettant en œuvre des procédés d'échange et d'évaluation.

d'application. Toute mesure réglementaire qui viserait à démesurément « contractualiser » la participation des citoyens volontaires serait, sans nul doute, contre-productive.

**Pour une participation plus active à la sécurité : la réserve opérationnelle**

Dernière étape de la participation des Français pour la sécurité de leurs concitoyens, la réserve est un dispositif essentiel qui revêt un certain nombre de vertus. Elle est, à l'instar d'autres formes d'engagement collectif comme le volontariat des sapeurs-pompiers, une marque de civisme et de souci de l'intérêt général.

Par leur souplesse d'emploi et leur professionnalisme en constante progression, les réservistes participent pleinement à la création d'un vrai climat

de sécurité. Ils permettent de renforcer le lien entre les forces en uniforme et la société avec d'autant plus d'acuité qu'ils en sont l'émanation.

Ils garantissent un renfort appréciable aux forces, soit à l'occasion du service normal, soit lors de missions exceptionnelles (grands événements, sommets internationaux, opérations de secours...). Au-delà de l'aspect sociologique, la réserve permet une adaptation relativement souple du format des forces de sécurité aux missions avec un coût budgétaire maîtrisé.

L'organisation et le fonctionnement de la réserve peuvent cependant être encore améliorés. Si l'appui des réservistes est aujourd'hui unanimement reconnu, l'organisation des convocations et de l'emploi souffre d'une structure administrative contraignante et d'une

planification *ante*, qui sans amoindrir la portée de leur action, réduit à la marge l'éventail capacitaire de leur autorité d'emploi.

Le recensement de la disponibilité à très court terme et la mise en place d'un dispositif de rappel pourraient permettre, à l'image des sapeurs-pompiers, un recours à la réserve dans un délai plus bref, renforçant la capacité de réaction aux pics de tension et l'aptitude de montée en puissance des forces.

En outre, pour tirer le meilleur profit des réservistes, leur fidélisation auprès d'une unité est à rechercher. Au-delà de garantir une meilleure intégration du réserviste dans « *sa circonscription* », dont il s'approprie le territoire, les réseaux ou les problématiques, la fidélisation permet également d'optimiser la ressource en réduisant les coûts de fonctionnement en limitant les délais de mise en place et en favorisant l'épanouissement de chacun. La fidélisation territoriale va aussi de pair avec une politique de recrutement locale. Les responsables d'unité de gendarmerie ou de service de police seraient directement intéressés et motivés pour recruter le bon profil dès lors qu'ils bénéficieront de leur emploi.

L'emploi de réservistes permet d'accroître la proximité et la visibilité des forces de l'ordre, facteur important de la prévention de la délinquance. Au sein des bassins de vie, les efforts peuvent être concentrés

pour préserver avant tout les populations les plus vulnérables. Les réservistes doivent permettre de mieux répondre à certains défis comme les violences aux abords des établissements scolaires, l'isolement des personnes âgées, la concentration de populations notamment lors des migrations saisonnières.

Loin des approches parfois véhiculées, il est heureux de constater que les notions de solidarité, d'entraide et d'engagement pour la collectivité demeurent vivaces. L'adhésion de nos jeunes concitoyens pour les préparations militaires gendarmerie – plus de 2 000 ont suivi les actions de formation mises en œuvre au sein des différentes régions au cours de l'été 2011 – en est un des plus brillants exemples et nous invitent à l'optimisme.



**ALAIN PIDOUX**  
Colonel Alain Pidoux,  
officier de gendarmerie,  
chargé de mission au  
cabinet du directeur  
général de la gendarmerie  
nationale.